

## Décision n° 2025-76 du 27/10/2025 - Désignation d'un expert externe ponctuel à l'ANSM (BAILLY Guillaume)

Le Directeur du GIS EPI-PHARE ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

### **Décide**

#### **Article 1er**

M. BAILLY Guillaume est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2026.

#### **Article 2**

La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 27 octobre 2025

Pr Mahmoud ZUREIK  
Directeur GIS-EPIPHARE  
Epidémiologie des produits de santé  
ANSM - CNAM